



Conditions générales :

La pension canine et féline « La Ganne du Fer » est ouverte du lundi au samedi. Pour une meilleure organisation, les arrivées et les départs devront s'effectuer sur rendez-vous.

La durée du séjour de votre chat se calcule par journée et demi-journée



- **Vaccins OBLIGATOIRES :**

Typhus, Coryza, Chlamydie, Leucose pour les chats.

Identification par Puce ou Tatouage OBLIGATOIRE.

- **Traitements Insecticide et Vermifuge OBLIGATOIRES :**

Si l'animal présente des parasites durant son séjour, un traitement sera effectué et facturé.

- Nous nous réservons le droit de refuser l'entrée d'un chat en cas d'agressivité ou d'état général inadéquat.

- Les femelles en chaleurs sont également acceptées.

Il faudra nous signifier la date des dernières chaleurs.

- En cas de maladie ou de blessure, la Pension s'engage à soigner l'animal selon les prescriptions d'un vétérinaire et décline toute responsabilité en cas de décès de celui-ci. Les frais engagés seront à la charge du client.

- En cas de décès de l'animal pendant le séjour, une autopsie sera pratiquée. Un compte rendu vétérinaire sera établi et une attestation remise au propriétaire. Ces frais seront à la charge de celui-ci

- En cas de fugue, la Pension s'engage à mettre en œuvre tous les moyens pour récupérer l'animal et prévenir le propriétaire, les Mairies, les Fourrières et la Police.

- Dans l'hypothèse où l'animal n'est pas repris à la date prévue, le propriétaire doit nous en avvertir et régler le montant correspondant à la durée de prolongation du séjour.

- Si le propriétaire fournit sa propre alimentation (croquettes médicamenteuses ou alimentation spécifique), il devra s'assurer que la quantité est suffisante pour toute la durée du séjour.

- Le séjour est à régler en sa totalité. Aucune réduction ne sera accordée en cas de séjour écourté. Un acompte de 50% sera demandé pour toute réservation. Celui-ci ne sera pas rendu en cas d'annulation du séjour. Tout supplément demandé sera facturé.

- Le client se doit de nous communiquer les risques que peuvent présenter leurs animaux dans tous les domaines notamment caractériel et psychologique.

- Si l'animal n'est pas récupéré dans un délai de 15 jours, il sera considéré comme abandonné et confié à la fourrière compétente.